

declareit

## Infoticker

Mars 2016

**Chères lectrices, chers lecteurs**

Aujourd'hui pour la première fois, nous vous faisons parvenir l'infoticker de Declare-it sous forme de newsletter email. Vous pouvez lire directement les nouvelles ou les articles qui vous intéressent sans format pdf.

Investissez quelques minutes pour mettre à jour vos connaissances sur le thème de la douane.

Avec le nouveau schéma de la douane V4.0 les nouvelles adaptations légales dans les domaines de l'exportation dans les entrepôts en port franc et du trafic de perfectionnement vont être appliquées.



Jürg Zellmeyer  
Produktmanager Declare-it  
jz@sisa.ch

**e-dec schéma V4.0**

Au courant du 2ème trimestre l'AFD mettra en application le nouveau schéma de transmission e-dec qui contient des extensions légales importantes.

SISA va intégrer ces adaptations dans le nouveau release Declare-it V3.5 qui sera disponible à partir du 3ème trimestre. Le nouveau schéma devra être utilisé au plus tard jusqu'à la fin novembre 2016.

Les adaptations suivantes sont incluses dans le nouveau schéma e-dec V4.0:

**Numéro de déclarant**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gestion des clients de la douane (GCD) le numéro de déclarant passe de 3 à 6 chiffres. Comme il n'est pas possible d'utiliser les numéros de

déclarants plusieurs fois dans la GCD, le numéro a dû être agrandi, afin de disposer d'un nombre suffisant de numéros dans le futur.

**Adresses**

Afin de pouvoir saisir correctement les adresses en détail, un 3ème champ supplémentaire pour les adresses a été introduit. Dans le cadre du dédouanement à domicile l'adresse du DA doit maintenant être saisie (nouveau type d'adresse ACS).

Lors de l'exportation vers un dépôt franc les adresses de l'acquéreur/vendee=VEN et celle de l'entrepoteur (bailor=BAI) doivent être saisies.

**Trafic de perfectionnement**

La saisie d'une déclaration avec trafic de perfectionnement a été revue. Celui-ci n'est plus identifié par le code de dédouanement 2, mais en cochant une case dans le détail des marchandises (repair)

Reparatur

Les données explicites d'utilisation temporaire et de type de position comme les indications de valeur sur l'onglet trafic de réparation sont remplacées par une zone de texte (repairReason).

PAC   DOC   PER   TAX   NZE   EEE   FER   REP   VEH   IOB   SPM   NOT   RC   INFO   Fehler   GID				
Veredelungstyp	1	Eigenveredelungsverkehr	Positionstyp	0
Richtung	1	aktiv	Ausfuhrwert	0
Abrechnungstyp	1	Nichterhebungsverfahren	Lohnkosten	0
Verfahrenstyp	1	Ordentliches Verfahren	Fracht bis Grenze	0
			Wert Neumaterial	0
Reparatur Grund	Lohnkosten: 1000 - Neumaterial: 2000 -			
	<input type="checkbox"/> Vorüberg. Verwendung			

**Informations supplémentaires**

[XML Schéma e-dec V4.0 et e-dec Receipt V3.0](#)

## Impact sur les interfaces existantes

Vont être élargies et adaptées pour Declare-it les interfaces :

- Edec declaration
- Edec response
- Transit import
- Transit export

Les champs revus ou nouveaux sont attachés en tant que champs additionnels à la fin de l'ensemble des données concernées.

Les champs actuels gardent leur position initiale et peuvent continuer à être utilisés à condition que leur taille soit assez grande.

Par exemple: le champ du numéro de déclarant existant peut encore être utilisé, tant qu'il ne dépasse pas 999.

Nous vous conseillons cependant d'adapter rapidement les implémentations d'interfaces existantes aux nouvelles structures.

### Informations supplémentaires

[Documentation interfaces site web SISA](#)

## Taille de l'écran

Declare-it V3.5 nécessite une résolution d'écran d'au moins 1640x1080. Nous conseillons l'utilisation d'écrans Full HD ayant une résolution de 1920x1080. Cela peut avoir une influence sur votre structure.

Sur le site web de SISA un exemple de programme est mis à disposition. Ainsi vous pouvez vérifier si vos écrans peuvent être utilisés et si leur résolution est suffisante.

### Informations supplémentaires

[Declare-it 3.5 Exemple de programme pour vérifier la résolution des écrans](#)

## S&T avec annonce IDE

Après le basculement sur le numéro IDE, les annonces S&T devraient aussi être transmises avec le numéro, même s'il est possible d'utiliser l'ancien numéro de transitaire.

Les nouveaux déclarants enregistrés dans la GCD après le basculement IDE sont obligés de faire

leur annonce S&T uniquement avec le numéro IDE.

Sauv. réglage

Saisissez le nouveau numéro IDE (dans le 1er champ) et enregistrer les modifications. Nouveau: les S&T sont alors correctement créés et transmis.

## Mesures pour la réduction des coûts réglementaires

En février le conseil fédéral s'est prononcé sur différentes motions et questions concernant les coûts réglementaires. Ce paquet comprend aussi 3 mesures dans le domaine des procédures douanières.

### Projets IT

L'AFD prévoit d'intégrer la totalité des projets IT dans le renouvellement global et la modernisation de l'environnement IT de l'AFD. La planification de ces mesures et leur financement doit être effectuée en 2016. À partir de 2017 les procédures douanières seront analysées en détail en collaboration avec le SECO et les acteurs économiques. À partir de la fin 2018, le renouvellement du système de base en collaboration avec le BIT est planifié. Après quoi les procédures douanières modernisées pourront être introduites petit à petit.

### Informations des entreprises

Jusqu'à la fin 2017, des dispositions dans les domaines de la procédure de taxation, de

tarification des marchandises et de taxes seront publiées par l'AFD.

Les instructions de service internes ne seront pas publiées.

#### Archivage DTe par l'administration douanière.

L'objectif des mesures examinées était l'archivage unique des documents DTe au sein de l'AFD. Mais comme toutes les entreprises sont dans l'obligation d'archiver les documents comptables dont les documents DTe pendant une durée obligatoire de 10 ans, cela ne représenterait aucun allègement pour l'administration douanière. C'est pourquoi ce projet ne sera pas réalisé. Cela signifie que les importateurs ou les détenteurs d'un compte PCD devront continuer à télécharger et à archiver tous les documents DTe pour une durée de 10 ans.

De manière standard, SISA met cette procédure à disposition avec les produits Declare-it Import, Declare-it Dutax et Declare-it Safe.

#### Informations supplémentaires

[Mesures visant à réduire les coûts de la réglementation](#)

## Programme de stabilisation 2017-2019

Dans le cadre du programme de stabilisation, l'administration douanière doit faire une économie de 20 millions de CHF en appliquant les mesures suivantes :

- Fermeture de 12 postes de douane
- Fermeture de tous les postes de douane le samedi, sauf l'aéroport de Zurich.
- Regroupement du trafic de transit sur 4 postes de douane le samedi.
- Introduction de la DTe import au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Lors d'un constat de marchandises de contrefaçon avec moins de 5 pièces, pas de signalement au détenteur des droits.

#### Informations supplémentaires:

[Rapport programme de stabilisation 2017-2019](#)

## Agenda et activités

- **1.6.2016** Declare-it Solution Day à Bâle
- **8.6.2016** Declare-it Solution Day à Paudex près Lausanne
- À partir d'août 2016 Rollout nouveau Release Declare-it V3.5
- **Fin novembre 2016 la douane ne maintient plus que le schéma e-dec V4.0** : Declare-it V3.5 doit être installé.

## Helpdesk SISA

Lundi - vendredi de 07:00 à 19:00

Téléphone: 0844 49 49 49

E-Mail: [support@sisa.ch](mailto:support@sisa.ch)

Page web: <http://www.sisa.ch>

Le helpdesk de SISA sera disponible le 25.3 (vendredi Saint) jusqu'à 16:00.

Les jours fériés 28.3 (Lundi de Pâques), 5.5 (Ascension) et le 16.5 (Lundi de Pentecôte) le Helpdesk ne sera pas disponible.

## Service-Center IKT de l'AFD

Du lundi au vendredi de 07:00 à 17:00

Téléphone +41 58 462 60 00

Contact [Webformular](#)

## Demande d'infoticker

Vous voulez obtenir l'infoticker personnellement? Ecrivez un email à l'adresse suivante: [info@sisa.ch](mailto:info@sisa.ch) nous seron ravis de vous ajouter à [notre liste de diffusion](#).